

Appel à l'opinion démocratique :

Après la victoire de la Cassation d'avril 2007, le procès intenté contre onze membres présumés de l'organisation révolutionnaire DHKP-C recommence à Anvers !

Jeudi 13 septembre 2007 à 14 h. à Anvers
Rassemblement sur les marches du Palais de justice
Dès 13h, Waalse Kaai, 35a

Bahar, Kaya, Musa, Sükriye... ne sont ni des malfaiteurs, ni des criminels, ni des terroristes. Exprimons-leur notre solidarité car, dans le contexte de la "guerre mondiale au terrorisme", l'objectif des législations antiterroristes est de restreindre la liberté d'expression et d'association des citoyens; c'est de toute évidence aussi l'objectif de l'accusation à travers ce procès.

La Cour de Cassation a cassé tous les jugements des tribunaux de première instance et d'appel et ordonné la libération de tous les détenus dans le procès du DHKP-C. Elle a estimé que la désignation spéciale du juge Troch était partielle et ne garantissait pas un procès équitable aux inculpés. Tous les démocrates se réjouissent de cette sage décision. Les avocats de la défense ont souligné l'importance de la mobilisation suscitée par le CLEA et la Plate-Forme néerlandophone.

Aujourd'hui, le procès reprend à Anvers. Pour la Belgique, c'est un test important dans l'application de la loi antiterroriste. Cette loi permet de faire d'un simple militant de gauche ou d'un lointain sympathisant de la cause kurde, palestinienne ou basque un "dirigeant d'organisation terroriste". Le procès de Bahar Kimyongür montre que la traduction d'un communiqué d'une organisation marxiste considérée comme illégale peut coûter cinq ans ferme avec arrestation immédiate !

Tous les pays de l'Union européenne se sont dotés de législations contre le terrorisme et élaboré des listes de groupements et personnes désignées terroristes. Ces décisions des Conseils de ministres européens résultent d'un alignement croissant sur la politique des États Unis.

Depuis l'arrêt de la cour de Cassation, de nombreuses autres personnes sont victimes en Europe de ces législations : José María Sison aux Pays-Bas, en situation parfaitement légale depuis des années, vient d'être arrêté. Des chercheurs universitaires allemands en sciences sociales, dont un professeur, ont été arrêtés, puis relâchés, mais restent inculpés, en vertu du fait qu'un groupe qualifié comme terroriste aurait employé des concepts et des termes proches de ceux contenus dans leurs publications scientifiques, ce qui a autorisé l'accusation, sur base de simples présomptions, à conclure que les textes publiés par l'organisation incriminée avaient été rédigés par les



chercheurs eux-mêmes. Deux syndicalistes espagnols, Candido et Morala, ont été emprisonnés, puis relâchés sous caution, pour avoir mis une caméra de surveillance hors d'état de nuire lors d'une grève contre la privatisation d'un chantier naval. Etc...

Militants politiques résistant à l'Empire, sociologues prônant une approche critique, militants syndicaux combattant les privatisations..., les lois antiterroristes ne font pas dans le détail.

Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association
www.leclea.be

Soirée d'information **« Résister n'est pas un crime »**

L'affaire Bahar Kimyongür et la criminalisation de la militance politique.

Luk Vervaeet, CLEA, **Stephan Galon**, secrétaire syndical et membre de la Plate-forme pour la liberté d'expression, **Bahar Kimyongür**, ex-détenu politique et inculpé

Librairie De Groene Waterman, Jeudi 13 septembre 2007, à 20h, Wolstraat 7, Anvers Organisation: De Groene Waterman Kelder.

Het "DHKP-C proces" voor het HOF VAN BEROEP, Waalse Kaai, Antwerpen, op donderdag 13 september om 14 uur

Samenkomst om 13 uur
op de trappen van het gerechtshof
Waalse Kaai, 35a

Op initiatief van Greenpeace ondertekenden 180 Nederlandstalige en Franstalige organisaties uit België in juni 2007 een gezamenlijke "Platformtekst voor de grondwettelijke vrijheid van vereniging en vrije meningsuiting". Dit memorandum werd bezorgd aan toenmalig formateur Leterme.

In deze tekst stellen de 180 organisaties ondermeer dat er "ook in België, sinds 11/9, een tendens is om radicale standpunten te koppelen aan terrorisme. De gerechtelijke actualiteit in ons land met de beschuldiging van de drie Luikse andersglobalisten voor lidmaatschap van een criminele organisatie enerzijds en de affaire Bahar Kimyongür anderzijds, doet de indruk ontstaan dat een aantal wetten en meer in het bijzonder de antiterrorismewetgeving zware straffen mogelijk maakt voor daden die onder geen enkele vorm gewelddadig, laat staan terroristisch waren. "

Op 13 september wordt in Antwerpen 'de affaire Bahar Kimyongür' heropend voor het Hof van Beroep. Het Hof van Cassatie had eerder, op 19 april, de vonnissen van Brugge en Gent én de maandenlange opsluiting van alle beschuldigten vernietigd. De 'affaire Bahar Kimyongür' is de naam van het proces tegen vermoedelijke leden en leiders van de Turkse Marxistische organisatie DHKP-C.

Het comité T, een waakzaamheidscomité voor toezicht op de strijd tegen het terrorisme, met ondermeer de Liga voor de Mensenrechten, noemde dit proces in zijn



jaarrapport 2006 een " overduidelijk politiek proces dat de grenzen van de rechtstaat en van het procesrecht op een gevaarlijke manier verlegt".

Het comité T roept de democratische beweging op om te reageren en "de gevaarlijke evolutie inzake politieke repressie te keren ". In dit proces gaat het immers niet over het al dan niet steunen of sympathie hebben voor de DHKP-C, dan wel over de democratische rechten en de rechtstaat waarin wij morgen willen leven.

Meer informatie over deze zaak vindt u op www.vrede.be en www.leclea.be.